

INITIATIEF ANTONIN ARTAUD
Dienst Housing First

Rapport Annuel 2024



INTRODUCTION

À travers l'activité Housing First, l'ASBL Initiative Antonin Artaud développe un service destiné aux personnes sans-abri souffrant de graves problèmes psychosociaux et n'ayant plus de contact avec les soins psychiatriques. Housing First a démontré son efficacité auprès de ce public cible en tant que mesure réussie, lorsque la réinsertion par le logement est accompagnée d'un accompagnement intensif, personnalisé et pluridisciplinaire.

Depuis juin 2022, cette activité a pu démarrer grâce à une subvention facultative équivalente à 2,5 ETP d'accompagnateurs, octroyée par les Services du Collège Réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale. Les autres ressources ont été apportées par l'ASBL Initiative Antonin Artaud.

Depuis le lancement de cette activité, nous avons pu offrir un logement prêt à emménager à 28 personnes ayant un passé de sans-abrisme et des problèmes psychosociaux complexes. En 2024, nous avons également obtenu un agrément provisoire valable jusqu'en juin 2025.

MISSIONS DE L'ACTIVITÉ HOUSING FIRST ANTONIN ARTAUD

L'Arrêté du Collège Réuni relatif à la reconnaissance et au subventionnement des centres d'aide d'urgence et de réinsertion (2019) définit les critères suivants pour permettre l'accès à ce type d'accompagnement :

- La personne a vécu dans la rue ou a été hébergée dans un service d'urgence pendant au moins 6 mois au cours des 2 dernières années ou au moins 1 an au cours des 3 dernières années.
- La personne présente des problèmes psychiques, médicaux et sociaux.

Housing First offre un logement aux personnes sans domicile. Des studios ou appartements sont proposés avec pour objectif final de parvenir progressivement à un logement définitif.

L'activité assure un accompagnement intensif et un soutien aux usagers.

Les logements sont mis à disposition par des organisations partenaires avec lesquelles nous avons des accords de collaboration, tels que des agences immobilières sociales ou des sociétés de logement social.

Ces logements sont répartis dans différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale et sont généralement situés dans des immeubles où résident des locataires n'ayant aucun lien avec notre organisation.

MOYENS

Les missions et services en 2024 peuvent être assurés grâce à :

- Une subvention (frais de personnel et de fonctionnement) de Vivalis. Grâce à l'octroi d'un agrément provisoire valable jusqu'en juin 2025, nous pouvons prétendre à une reconnaissance définitive et ainsi accéder à un financement structurel via les services de Vivalis.
- Une contribution en ressources de l'ASBL Initiative Antonin Artaud, comprenant des logements, du personnel, un soutien logistique via le service de petits travaux, ainsi qu'un apport en expertise.
- Un partenariat avec le CAW Brussel, pôle sans-abri, pour le renforcement de l'équipe avec 0,80 ETP d'accompagnement.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 0,20 ETP Superviseur
- 0,5 ETP Coordinateur
- 3 ETP Accompagnateurs psychosociaux
- 1 ETP capteur de logement
- 0,90 ETP Accompagnateur psychosocial mis à disposition par l'Initiative Antonin Artaud (Habitation Protégé)
- 0,80 ETP Accompagnateur psychosocial apporté par le CAW Bruxelles

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

En 2024, 12 nouvelles personnes ont été relogées. À la fin de l'année 2024, nous accompagnons 28 personnes dans leur logement. Une personne est décédée.

Année	Nombre d'accompagnements en logement	Maintien dans le logement fin d'année	Nombre de personnes sorties du logement
2024	28	28	1 personne décédée

Causes du sans-abrisme selon les personnes accompagnées

Les principales causes évoquées sont :

- des facteurs de risque financiers (incapacité de payer le loyer),
- des facteurs relationnels comme la violence conjugale, le divorce ou la perte d'un parent.

D'autres facteurs mentionnés :

- des facteurs institutionnels (sortie de prison ou d'institution pour jeunes sans solution de logement),
- des facteurs liés au bien-être et à la santé (maladie, suicide, dépendance, etc.).

Durée du sans-abrisme

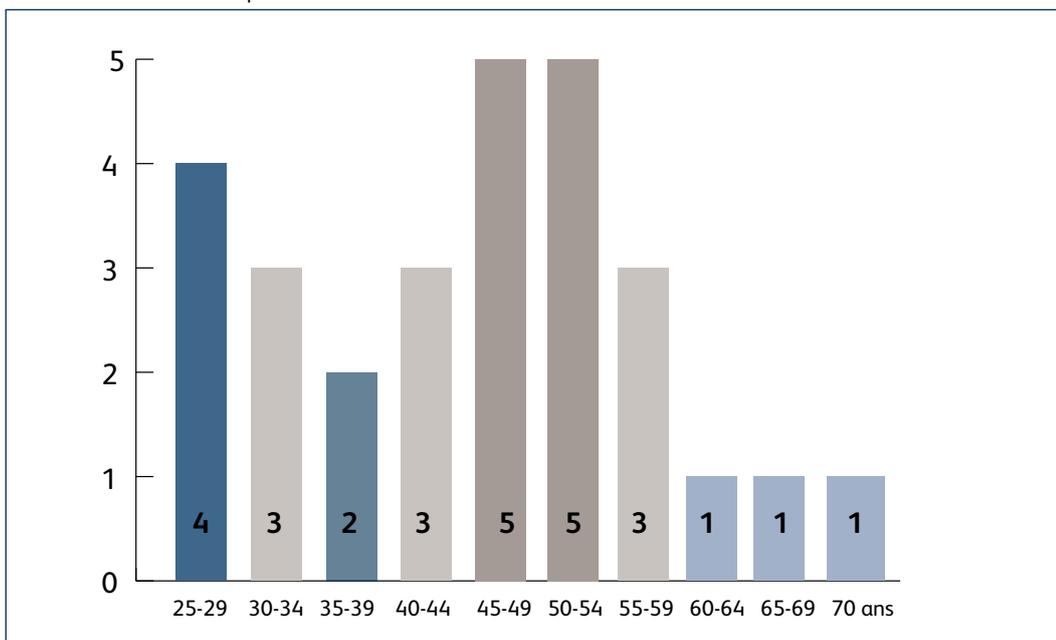
13 personnes vivaient dans une situation de sans-abrisme depuis plus de 3 ans avant leur entrée dans Housing First. Il s'agit principalement de personnes âgées de 45 ans ou plus.

Genre

La majorité des personnes accompagnées en 2024 sont des hommes : 18 hommes et 10 femmes.

Âge

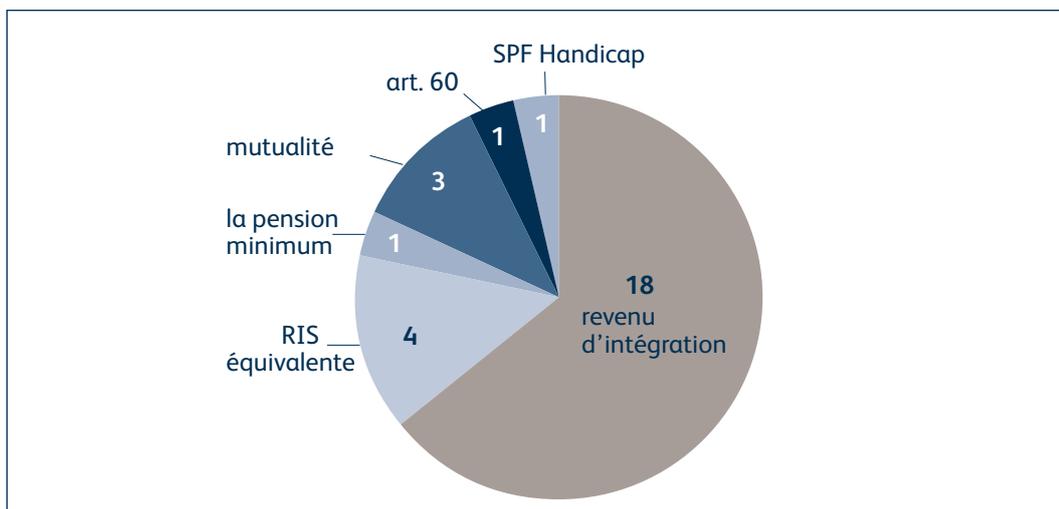
La plupart des adultes accompagnés appartiennent à la tranche d'âge des 40-50 ans (n = 16), suivis de 7 personnes de moins de 35 ans.



Revenus

La grande majorité des personnes accompagnées perçoivent un revenu du CPAS (revenu d'intégration ou équivalent). 21 personnes sont endettées, avec des créanciers tels que des fournisseurs d'énergie, entreprises de télécommunications, hôpitaux, établissements scolaires, services de stockage, justice, amis, etc.

Deux personnes sont sous administration de biens. Pour 9 personnes, une collaboration a été mise en place avec un service de médiation de dettes, dont 6 ont effectivement commencé un accompagnement auprès de ce service.



Réseau social

13 locataires ont une relation avec un partenaire. Une minorité des personnes accompagnées indiquent maintenir un contact avec leur famille ou leurs enfants qui ne vivent plus au domicile.

Problèmes de santé physique et accès aux soins de première ligne

24 personnes présentent une comorbidité avec des affections physiques chroniques, notamment :

maladies cardiovasculaires, troubles musculo-squelettiques (dos, articulations, muscles), asthme, maladies pulmonaires, troubles neurologiques, diabète, troubles oculaires.

Lors du début de l'accompagnement, une inscription dans une maison médicale ou un référencement vers un médecin généraliste a été nécessaire pour 22 personnes. Fin 2024, 6 personnes n'avaient toujours pas de médecin traitant.

La majorité ne dispose pas de dentiste ou de contact avec un service de soins dentaires. 4 personnes ont été orientées vers un ophtalmologue.

Problèmes psychologiques/psychiatriques

Toutes les personnes accompagnées présentent des troubles psychologiques persistants (depuis plusieurs années), accompagnés de limitations importantes dans leur fonctionnement social et/ou sociétal. L'accompagnement se fait sans diagnostic formel.

Toxicomanie

14 personnes ont indiqué elles-mêmes souffrir d'une problématique de dépendance, avec une consommation régulière de substances telles que :

alcool (usage chronique), somnifères et tranquillisants, antalgiques neuro-pathiques, cannabis, cocaïne sniffée, crack, amphétamines, kétamine.

Contact avec les services judiciaires

3 personnes accompagnées sont en contact avec les services judiciaires :

- 1 en liberté conditionnelle,
- 2 sous accompagnement judiciaire à la demande d'une instance judiciaire ou d'un assistant de justice.

Familles monoparentales, familles avec enfants/adolescents

En 2024, nous avons également accompagné des personnes avec enfants :

- 2 familles avec enfants,
- 1 parent isolé avec un tout-petit,
- 1 parent isolé avec 2 enfants qu'il souhaite faire venir vivre chez lui (actuellement chez les grands-parents/le conjoint),
- 1 parent avec un droit de visite pour 3 enfants, sous supervision dans un espace de rencontre.

En 2024, les facteurs de risque suivants ont été observés chez ces familles :

- Revenu sous le seuil de pauvreté,
- Antécédents traumatiques (zone de conflit, violence familiale dans l'enfance) ou encadrement judiciaire (violence),
- Dépendance à l'aide alimentaire,
- Privations matérielles,
- Violence intra-familiale dans 2 cas.

Résumé : Indicateurs d'impact de l'accompagnement intensif

Autonomie dans la gestion du logement	
Personnes maintenant leur logement propre	15
Personnes payant leur loyer de façon autonome	5
Loyer payé automatiquement par le CPAS (avec autorisation)	18
Loyer payé par l'administrateur de biens	2
Problèmes techniques discutés de manière autonome avec le concierge	6
Autonomie dans la vie quotidienne	
Personnes cuisinant régulièrement	8
Personnes faisant seules les courses et la lessive	13
Stabilité financière	
Personnes ayant et gardant un revenu/prestation	28
Personnes gérant seules leur budget/administration	5
Personnes ayant des dettes	21
Personnes avec dettes, sans nouvelles dettes depuis le début du suivi	6
Personnes inscrites dans un service de médiation de dettes	9
Personnes effectivement accompagnées par ce service	6
Personnes sous administration de biens	2
Santé physique	
Comorbidité avec des problèmes physiques	24
Médecin traitant / maison médicale	22
Sans médecin traitant	6
Hospitalisation en 2024 (urgence ou hospitalisation générale)	2
Santé mentale et usage de substances	
Problèmes psychologiques	28
Suivi ambulatoire en santé mentale (GGZ)	11
Problèmes de dépendance	14
Contrôle de l'usage	4
Recours aux soins en addiction	2
Hospitalisation en psychiatrie/crise/urgence en 2024	1
Relation d'aide stable avec accompagnateur	24
Évitement/annulation fréquente des rendez-vous	4
Recours à d'autres services d'aide	
CPAS	22
Aide alimentaire	8

Épicerie sociale	4
Médiation de dettes	6
Aide ménagère	0
Santé mentale	11
Accompagnement vers les activités	
Référés vers des services d'activités	15
Participants effectifs à ces activités	9

Constats principaux

Avant tout, il est à noter qu'un lien de confiance solide s'est développé en très peu de temps entre les accompagnateurs et 24 personnes. Ce lien est essentiel pour un accompagnement à long terme et l'élargissement du réseau externe.

Bien que 13 personnes fassent leurs courses et que 8 cuisinent régulièrement, et que 15 maintiennent leur logement propre, il reste des marges d'amélioration concernant l'autonomie dans les tâches quotidiennes.

L'accès à une aide ménagère reste un besoin non satisfait en raison de listes d'attente, de coûts trop élevés ou d'un manque de confiance dans ce type de service par les bénéficiaires.

4 personnes ont été orientées et utilisent l'épicerie sociale, et 8 ont été orientées vers des services d'aide alimentaire.

21 personnes ont des dettes, et malgré l'inscription de 9 d'entre elles dans des services de médiation et le suivi de 6, l'endettement reste un point d'attention majeur. Cela souligne le besoin d'un renforcement du réseau de soutien financier via des collaborations plus intensives avec les services spécialisés, toujours dans le respect et avec l'accord des personnes accompagnées.

Une fois les besoins fondamentaux couverts (logement, finances, alimentation, médication), les demandes se déplacent vers un soutien plus spécialisé en santé physique et mentale, isolement social et activités.

Les obstacles tels que les difficultés financières, l'invalidité, les problèmes chroniques de santé physique, les troubles mentaux et le manque de compétences sociales compliquent la participation à des activités durables ou l'établissement de contacts sociaux. La participation à long terme ou l'orientation vers des structures externes reste difficile pour beaucoup. C'est pourquoi nous recherchons des partenaires avec une approche souple et accessible : *Circuit*, *Re-link*, *Fonds vacances pour tous* (*Vakantie voor Iedereen*), *centres de jour*, *centres de services communautaires*...

Les accompagnateurs de Housing First Antonin Artaud jouent ici un rôle de médiation vers des activités adaptées au rythme et aux capacités de chaque personne.

LOGEMENT

En 2024, nous avons réalisé un logement prêt à l'emploi pour 12 personnes nouvellement prises en charge par notre service. Début 2024, 18 personnes étaient en accompagnement et en logement depuis plus d'un an.

Depuis le début de l'accompagnement par le Service Housing First, 28 personnes n'ont plus connu de situation de sans-abrisme et conservent leur logement.

Pour 2025, une personne a été identifiée comme présentant un risque d'expulsion.

Le tableau ci-dessous présente un certain nombre d'indicateurs de résultats en matière de logement.

INDICATEURS DE RÉSULTATS LOGEMENT 2024

Indicateur	N
Nombre d'accompagnements en logement	28
Nombre de nouveaux logements réalisés en 2024 via accords AIS/SISP	15
Nombre de personnes nouvellement logées en 2024	12
Stabilité du logement 2024	
Personnes qui n'ont plus été sans-abri depuis le début du programme et conservent leur logement fin 2024	28
Personnes logées depuis plus d'un an	18
Personnes n'étant plus en logement fin 2024 - en raison d'un décès	1
Risques et difficultés	
Personnes identifiées avec risque d'expulsion en 2025	1
- en raison de thésaurisation (hoarding) et non-renouvellement du contrat de séjour I	4
- personnes ayant des difficultés à payer leur loyer	2
- Logements à vider et désinfecter après départ	5
- Logements nécessitant des rénovations/réparations après départ	11
Mouvements résidentiels en 2024	18
Déménagements en 2024	12
Nouveaux entrants dans une unité de logement avec installation SIL	
Déménagements de contrats temporaires vers :	
- logement social (SISP Foyer Laekenois, bail de 9 ans)	2
- studio géré par un AIS/SVK	4
Satisfaction en matière de logement	
Problèmes techniques non résolus (éclairage, évacuation d'eau, cuisson, isolation, odeurs...)	16
Nuisances sonores dues à une mauvaise isolation	5
Moisissures, humidité, fuites non résolues	5
Problèmes de voisinage	9
Signalements de trafic de drogue dans les parties communes	6

Éléments importants :

- Le nombre de déménagements. En 2024, 18 déménagements ont eu lieu, ce qui comprend à la fois de nouveaux arrivants et la transition vers un logement “durable”.
Par logement durable, nous entendons un contrat de location d’un an ou plus auprès d’un AIS/SVK ou d’une SISP/SLSP.
- **Problèmes techniques et qualité du logement.** Après quelques mois dans leur logement, il s’avère que plus de la moitié des habitants rencontrent des problèmes techniques persistants dans leur habitation, tels que des problèmes d’humidité, de moisissure, des problèmes d’évacuation, des nuisances olfactives ou sonores. Pour les personnes que nous accompagnons, ces problèmes techniques persistants entraînent un stress supplémentaire et un risque accru de complications de santé.
- **Problèmes de voisinage et de cohabitation.** 11 personnes vivent avec plus d’occupants que ce qui est autorisé selon leur contrat de location. 9 résidents rapportent des conflits de voisinage graves, et 6 signalent des nuisances liées à du trafic de drogue dans les espaces communs du logement. Nous mettons ces personnes en contact avec le policier de quartier, ou des services de médiation externes (BravvoBXL, Egregoros Evere).
- **Problèmes financiers.** En 2024, quatre personnes rencontrent des difficultés à payer leur loyer, ce qui peut entraîner une instabilité financière et un risque d’expulsion. L’utilisation de paiements de loyer automatiques (via le CPAS, des institutions financières,...) chez 18 personnes, ou la présence d’un administrateur de biens, contribue à la stabilité du maintien dans le logement. Lorsque c’est possible, nous renforçons le réseau de la personne par des services de médiation de dettes ou de coaching budgétaire.

Localisation des appartements/studios

Alors qu’en 2023, la majorité des logements se situaient dans le Pentagone, nous constatons désormais une extension vers des communes situées en périphérie de la Région de Bruxelles-Capitale : Evere, Haren, Woluwe-Saint-Lambert, 1020 Laeken et Anderlecht.

Un réseau étendu et diversifié de partenaires

Les résultats en matière de logement en 2024 sont rendus possibles grâce à un réseau étendu et diversifié de partenaires. L’entrée en fonction d’un chercheur de logements depuis mars 2024 y a contribué.

Aspects et partenariats importants pour le domaine du logement :

- **Collaboration avec les CPAS et les antennes locales :**
Des réunions régulières ont lieu avec le service logement pour l’arrivée de personnes via le CPAS de Bruxelles, ainsi que des moments de concertation avec les antennes locales (Artois, Anneessens, Saint-Roch,...) afin de renforcer l’accompagnement.
- **Collaboration avec des organisations pouvant renforcer le réseau de la personne :** en matière d’accompagnement partagé, médiation de dettes, prévention des expulsions, médiation, policiers de quartier, etc.
- **Réseau étendu de partenaires du logement (10)** – dans les secteurs privé et public :

Diverses conventions de collaboration avec des partenaires tels que Communa/Evercity, Foyer Laekenois, Le Logement Bruxellois, asbl L'Ouvroir, AIS Baita permettent une attribution annuelle de studios ou d'appartements.

Un logement a été attribué via le CCL L'Ilôt.

En 2024, un appartement a été attribué via le Consortium Bruss'help HIT pour les jeunes (CPAS Bruxelles).

Avec les nouveaux partenaires AIS Le Relais et AIS Hector Denis, une convention de logement a été conclue en 2024.

En 2025, une convention sera signée avec AIS Delta.

Collaboration avec SIL CCL L'Ilôt pour le soutien (logistique) à l'emménagement et au déménagement des résidents, ainsi qu'à l'installation (mobilier, etc.)

Logement géré par l'ASBL Initiative Antonin Artaud et DGGZ Antonin Artaud

L'ASBL contribue directement en mettant à disposition 3 appartements en 2024, et en prospectant 4 logements supplémentaires en collaboration avec le CSM DGGZ Antonin Artaud.

Cette offre permet de loger des personnes qui ne peuvent pas immédiatement accéder à un logement via un AIS/SVK ou une SISP, afin de régulariser leur situation administrative et financière, et de tenir compte des personnes qui, en raison de graves problèmes psychiatriques, ne peuvent répondre aux délais et conditions d'entrée fixés par un AIS/SVK ou une SISP.

ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est mobile, intensif, se fait autant que possible en binôme et dans le cadre d'une prise en charge partagée.

Les accompagnements se font via des contacts en face à face, à domicile, dans une organisation ou dans un espace public. Lorsque la situation de la personne se détériore, nous maintenons le contact (proximité) et augmentons la fréquence des rencontres sur une période prolongée.

En 2024, **942 contacts en face à face** ont été enregistrés pour les 28 personnes accompagnées.

Plus de la moitié de ces rencontres ont lieu à domicile (57 %). Un quart (25 %) des contacts ont lieu dans une autre organisation, où les accompagnateurs accompagnent la personne.

LIEU DES CONTACTS EN FACE À FACE, 2024

LIEU	Nombre de contacts face à face
À domicile	533 (57 %)
Dans une organisation (CPAS, maison médicale, centre de santé mentale, hôpital, mutuelle,...)	232 (25 %)
Dans une structure liée au logement (SIL, magasins de seconde main, AIS,...)	81 (9 %)
Lieux liés à l'aide matérielle : alimentation, pharmacie, vêtements, aide numérique,...	45 (4 %)
Espace public (parc, café, restaurant social, lieu de lien,...)	51 (5 %)
Total	942 contacts en face à face

En parallèle, il y a aussi des contacts des accompagnateurs par téléphone, mail, chat,... avec les services d'aide, pour la prise de rendez-vous, le suivi de dossier, etc. Ces contacts se font autant que possible avec la participation active de la personne.

Les accompagnements se font autant que possible en binôme.

Étant donné que les personnes font face à des problématiques complexes dans divers domaines de vie, nous optons autant que possible pour une organisation de soins partagés qui soit **pluridisciplinaire et mobile**.

Coordination des soins

Étant donné qu'il s'agit de personnes avec des besoins complexes dans des trajectoires de soins de longue durée, nous faisons appel à une coordination des soins entre les différents intervenants.

Pour cela, nous collaborons avec PsyCoT et Unmet Need. En 2024, une collaboration a été mise en place pour une personne avec PsyCoT.